

Mémoire présenté au BAPE

Sur le projet Énergie Saguenay de l'entreprise GNL Québec

par

**la Fraternité Inter-Provinciale
des Ouvriers en Électricité**



Octobre 2020

Mémoire présenté au BAPE
sur le projet Énergie Saguenay de l'entreprise GNL Québec
par la FIPOE

Octobre 2020

La Fraternité Inter-Provinciale des Ouvriers en Électricité remercie le BAPE de lui donner l'opportunité de présenter le fruit de ses réflexions sur le projet Énergie Saguenay de l'entreprise GNL Québec.

Avec dix-sept autres syndicats, la FIPOE a participé à la fondation de la FTQ-Construction qui compte aujourd'hui 70 000 membres.

La FIPOE est également affiliée à la plus grande centrale du Québec, la FTQ, avec qui elle partage son souci de justice, de démocratie et d'égalité.

Avec ses 18 000 membres, dont 1 000 au Saguenay-Lac-Saint-Jean, la FIPOE représente 83 % des électriciens du Québec, 55 % des installateurs de systèmes de sécurité et 92 % des monteurs de lignes. Avec cette force du nombre, la FIPOE est un joueur incontournable dans la vie économique de la société québécoise.

C'est pourquoi nous jugeons important de faire connaître notre position sur un projet qui risque de changer complètement le portrait de toute une région.

Mentionnons ici que 98 % de nos membres dans la région se sont prononcés en faveur du projet. Un sondage réalisé récemment auprès de la population, par Segma Recherche, donne les résultats suivants : 52,3 % POUR inconditionnellement, 32,7 % POUR moyennant certaines conditions et 9,4 % fermement CONTRE. C'est donc 85 % de la population qui appuie le projet et il faut en tenir compte.

D'entrée de jeu, la FIPOE affirme qu'elle est pour la réalisation de ce projet d'envergure, avec l'investissement projeté de 9 milliards de dollars, pour des raisons économiques liées au développement régional, à la création d'emplois directs et indirects de qualité et aux retombées démographiques.

Mais la FIPOE n'appuie pas le projet seulement pour des raisons économiques.

Comme plusieurs autres organisations, nous sommes soucieux des questions environnementales, notamment en ce qui a trait à la situation climatique et aux effets de serre.

Les experts et les autorités publiques nous répètent, depuis le début de la pandémie, qu'il faut se fier à la science. Eh bien, c'est ce que la FIPOE a fait en examinant les tenants et aboutissants du projet et elle prend le pari de faire confiance à la science, en se basant sur les recommandations de la Chaire en éco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi. Nous savons que ces recommandations ne font pas l'objet d'un consensus global au Québec, mais nous osons croire à leur potentialité.

Deux grands éléments constituent ainsi notre mémoire : les aspects environnementaux et les aspects économiques.

L'environnement

Carboneutralité

Nous ne prétendons pas que l'exploitation du gaz naturel liquéfié est exempte d'émission de méthane, loin de là.

Face à l'impossibilité d'exploiter les énergies vertes partout sur la planète, dans les secteurs résidentiels, commerciaux ou résidentiels, 24 heures par jour, sept jours par semaine, il faut avoir l'audace de se prononcer pour une forme d'énergie la moins polluante possible, dans un monde où l'innovation scientifique permet toujours plus d'amoinrir les dégâts.

À l'heure où les conséquences de la pandémie pousseront les pays les plus pauvres ou émergents à consommer davantage de charbon et à retourner à des technologies révolues, pour des raisons économiques, il est du devoir des pays industrialisés d'investir dans l'exportation d'énergies qui, tout en permettant de se substituer au charbon et au pétrole, respecteront les normes environnementales.

C'est ce qu'une usine entièrement carboneutre permet de concrétiser, et c'est ce que le projet Énergie Saguenay de GNL Québec s'engage à faire, en compensant par des mesures spécifiques l'ensemble de ses émissions de GES, en séquestrant pour ainsi dire autant de CO₂ que la quantité produite. C'est une première dans le monde industriel.

C'est ce que l'Agence internationale de l'énergie qualifie de technologie *propre*. Pas plus tard qu'en mai dernier, l'AIE s'inquiétait du recul des capitaux investis dans de telles technologies, dont la capture-stockage du CO₂. (Journal *Le Monde*, 29 mai 2020).

GNL Québec a donné le mandat à la Chaire en éco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi d'étudier les moyens crédibles pouvant assurer la carboneutralité de son entreprise.

Les émissions prévues d'équivalent de CO₂ sont estimées à 421 000 tonnes, dont 1 000 tonnes fugitives de méthane. Cela représente un ajout annuel éventuel de moins de 1 % des émissions actuelles de GES au Québec.

Le rapport arrive à la conclusion que « *les moyens existent à l'échelle mondiale pour atteindre d'ici 2030 les cibles de l'Accord de Paris grâce à des actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre et des mesures d'absorption, de stockage et d'utilisation du CO₂.* »

Dans la foulée de la carboneutralité, il va de soi que des efforts devraient être également déployés pour que les activités humaines (agriculture, élevage, transport, foresterie, traitement des déchets, etc.) deviennent elles aussi carboneutres (Sommaire du Rapport). Rappelons que ces activités sont responsables d'environ 60 % des émissions de GES.

Quatre mesures prioritaires ont été retenues pour établir un bilan carboneutre du terminal de liquéfaction Énergie Saguenay par la Chaire de recherche, sur un horizon allant de 2025 à 2040.

1. À compter de 2025, alors que les opérations d'Énergie Saguenay débiteront, il sera nécessaire d'acheter des crédits compensatoires sur les marchés du carbone pour en arriver à un bilan carboneutre, et ce, au moins jusqu'en 2030, et peut-être ultérieurement, selon le déploiement des autres mesures.
2. Le captage, la purification et l'utilisation de CO₂ présentent le plus fort potentiel, mais cela exige la mise en place d'un parc industriel d'innovation permettant de valoriser à la fois le CO₂ et la chaleur industrielle du terminal de liquéfaction. Cela pourrait être possible en modifiant les installations du terminal de liquéfaction et en s'associant à des partenaires déterminés à respecter l'écologie industrielle. L'équipe estime que cela pourrait se réaliser à l'horizon 2030.

3. L'achat de gaz naturel renouvelable produit à partir des résidus forestiers présente lui aussi un bon moyen pour compenser les émissions de GES, à condition de procéder à plusieurs modifications économiques (maturité technologique liée au pyrolyse, transport des résidus, contrainte de la compétition relative à l'utilisation des résidus...) Si cela était, on peut à nouveau penser à l'horizon 2030.
4. Le reboisement présente peu de potentiel et seulement après 2040, en raison du temps nécessaire pour que les arbres accumulent le CO₂ émis par l'usine et du peu de territoire disponible.

Le Rapport fait ensuite état des considérations qui permettraient à GNL Québec d'établir une stratégie de mise en œuvre prenant en compte des résultats de la recherche ainsi que les obstacles législatifs et réglementaires.

Nous retenons que pour s'assurer de la carboneutralité, GNL Québec devra prioritairement acheter des crédits compensatoires, au moins jusqu'en 2030, voire par la suite (première mesure).

GNL Québec devra convaincre les partenaires gouvernementaux, municipaux, industriels et institutionnels concernés de s'engager dans la réalisation d'un parc d'innovation en écologie industrielle (deuxième mesure).

Elle devra aussi convaincre les mêmes partenaires de mettre en place une infrastructure de production de gaz naturel renouvelable, à partir des résidus forestiers (troisième mesure).

Nous croyons en la faisabilité du projet en tenant compte de ces considérations, compte tenu des grandes retombées économiques et sociales dont l'ensemble de ces activités sont porteuses.

Retombées environnementales

En novembre 2019, Carbon Brief¹ estimait que la production électrique mondiale des centrales de charbon allait connaître un creux historique à la fin de 2019, avec une diminution annuelle de 3 %. Cette diminution (surtout dans les pays industrialisés) serait imputable, à 50 %, à la substitution du charbon par le gaz naturel et à 50 %, par le recours aux nouvelles énergies (éolienne, solaire).

¹ Carbon Brief est un site Web basé au Royaume-Uni qui couvre les dernières évolutions en matière de science du climat, de politique climatique et de politique énergétique.

Plus près de chez nous, en Alberta, le plan de sortie du charbon pourrait mener à la transition de 14 de ses 18 centrales au charbon, vers le gaz naturel d'ici 2029, ce qui se traduirait par une forte diminution des émissions de GES, sachant que le gaz naturel est deux fois moins polluant que le charbon et bien davantage s'il s'agissait de gaz naturel liquéfié.

Mais la contribution du projet de GNL Québec, avec son usine d'Énergie Saguenay, est encore plus prometteuse.

Le fait que l'usine soit alimentée à 100 % par Hydro-Québec signifie qu'elle réduira de 84 % les émissions de GES, en comparaison des usines actuelles de gaz naturel liquéfié. Et elle sera la première à le faire sur la planète !

C'est dire que sans hydroélectricité, une entreprise semblable produirait près de 3 000 000 de tonnes de GES plutôt que les 421 000 produites par GNL Québec.

Ailleurs dans le monde, l'usine carboneutre de Saguenay pourra réduire de 28 millions de tonnes de GES par année, en estimant que 60 % du gaz naturel liquéfié exporté remplacera l'utilisation du charbon et du pétrole. Cette conclusion a été validée par le *Centre international de référence sur le cycle de vie des produits, procédés et services*.

Les mammifères marins

Comme tout le monde, la FIPOE prend à cœur l'impact du projet sur les mammifères marins et dit clairement que la *Charte d'engagements sur la protection des mammifères marins* doit être respectée en tout point.

GNL Québec devra donc respecter sa promesse de construire des navires dotés de technologies permettant d'atténuer le bruit subaquatique de façon substantielle :

- Moteurs plus silencieux grâce à une propulsion à double hélice en contre-rotation.
- Recours à des murs de bulles pour isoler et lubrifier les coques.
- Certification silencieuse des navires par une société reconnue en la matière.

Les armateurs chargés du transport devront également s'engager, de façon contractuelle, à respecter une vitesse maximale de 10 nœuds dans certains secteurs du Saguenay, ainsi que dans le détroit de Cabot pour protéger la baleine noire.

Il faut aussi noter qu'on estime à 0,59 % la hausse de passages sur la voie maritime du Saguenay, ce qui demeure une faible contribution (environ un bateau par jour).

Déversements

On pourrait être inquiet face à l'éventualité de déversements, tant aquatiques que terrestres. On a tous à l'esprit les horreurs liées aux déversements de pétrole.

Or, la FIPOE est rassurée par une série de caractéristiques du GNL :

- Incolore, inodore, non toxique et non corrosif.
- Très peu inflammable (température d'autoallumage de 540⁰ C.
- Non explosif.
- Plus léger que l'eau (il flotte à la surface et s'évapore).
- Plus léger que l'air (il s'évapore).

Consultations

La FIPOE salue le fait que depuis le début du projet (en 2014), GNL Québec consulte les représentants des Premières Nations concernées par le projet, notamment par le biais de comités de suivis, dont un sous-comité sur l'environnement avec les Nations Innues et d'ententes de collaboration. Des questions importantes comme le savoir autochtone et l'utilisation des ressources et du territoire sont prises en considération, tout comme, par exemple, la préservation de la zone de pêche à l'oursin dans la communauté d'Essipit.

GNL Québec a informé et consulté des centaines de groupes intéressés, dont le bureau régional de la FIPOE. Il a également mis sur pied deux comités consultatifs citoyens, a tenu des consultations publiques dans les villes de La Baie, de Chicoutimi et de Saint-Fulgence.

À notre connaissance, les organisations consultées sont unanimes à dire que GNL Québec s'est comportée jusqu'ici, avec tout le respect nécessaire et une grande transparence.

La démarche est évolutive, de telle sorte qu'au fur et à mesure des consultations, des améliorations sont apportées au projet et des mesures sont adoptées afin d'assurer le suivi et l'atténuation des impacts redoutés, notamment sur l'émission de GES, l'adoption d'un plan de compensation pour les milieux humides perdus, le reboisement des zones utilisées pour la construction, l'optimisation des navires pour diminuer l'empreinte sonore, les mesures de protection des mammifères marins, la réalisation de jour et en semaine des travaux d'infrastructure les plus bruyants avec un programme

de suivi sonore, la construction d'écrans visuels, l'utilisation d'éclairage limité aux zones utilisées, etc..

Suivi du projet

Pour la FIPOE, un suivi permanent doit être observé pendant la démarche, de A à Z et par la suite.

La FIPOE appuie le projet parce que GNL Québec s'est engagée à prendre à cet égard une série de moyens :

- Suivi environnemental rigoureux en construction et en opération.
- Comité de suivi permanent avec la communauté et les voisins.
- Comité de suivi avec les Premières Nations.
- Système de gestion des plaintes.
- Communications publiques régulières.
- Suivi public du plan d'engagement social et environnemental.
- Suivi de performance quant aux retombées économiques locales.

Sans contredit, cette première usine carboneutre de gaz naturel liquéfié est également synonyme de retombées sociales, dont il faudra tenir compte dans les activités de suivi.

Pensons au développement d'un nouveau créneau de recherche et d'enseignement relativement aux nouvelles technologies impliquées et au développement d'une main-d'œuvre qualifiée et de qualité.

Le projet devrait attirer et retenir davantage de jeunes en région et développer de nouveaux talents. Des campagnes de recrutement pour la venue de nouvelles familles pourraient être envisagées.

Comme le tourisme constitue déjà un bon créneau pour l'économie de la région, il sera important de prendre les mesures adéquates afin de permettre aux touristes de continuer leurs activités préférées (pêche blanche sur le Saguenay, kayaks et autres bateaux de plaisance, etc.)

Les retombées économiques

Un mot d'abord, pour dire que selon les experts, la croissance économique est beaucoup plus faible au Saguenay-Lac-Sain-Jean qu'ailleurs au Québec. Si le taux de chômage y est assez faible (5,5 %), c'est en raison principalement d'une pénurie de main-d'œuvre causée par le départ de milliers de personnes et du vieillissement de la population. Bien que faible, le taux de chômage y est plus élevé que pour l'ensemble du Québec (5,1 %).

Le ministère québécois de l'Économie et de l'Innovation prévoyait en 2019 une croissance démographique moyenne de 0,4 % par année, pour la période 2016-2021, comparativement à 3,8 % pour le Québec. Depuis 2013, c'est environ 6 000 personnes qui ont quitté la région. Le recul au niveau démographique expliquerait la diminution de l'indice de développement économique de la région.

Le ministère indiquait également que le revenu disponible par habitant est demeuré inférieur à la moyenne québécoise, environ 6 % de moins.

Pour la FIPOE, il est clair que le projet d'Énergie Saguenay est porteur d'espoir sur le plan de la démographie, puisqu'il prévoit créer des milliers de nouveaux emplois de qualité et bien payés, comme on le verra ci-dessous. Cela signifie aussi un rebondissement dans l'activité économique de la région et dans sa diversification. L'implantation de GNL Québec viendrait rééquilibrer le rapport de forces face aux difficultés constantes évoquées dans les dernières années par Rio Tinto et Résolu, dans les secteurs de l'aluminerie et de la foresterie.

Il est donc important que GNL Québec collabore avec les centres de formation pour ce qui est des besoins de main-d'œuvre, qu'un responsable du développement local et régional soit désigné et qu'un suivi permanent soit effectué relativement aux retombées économiques et sociales.

Plus spécifiquement, comme il s'agit d'un nouveau secteur industriel pour la région, il sera important d'assurer la formation requise aux travailleurs et aux travailleuses de la région, qui deviendront ainsi un modèle dans l'ensemble d'une industrie appelée à se développer, ici et à l'étranger.

Il importe également à la FIPOE de favoriser autant que possible la main-d'œuvre et les entreprises de la région.

L'entente entre le Comité de maximisation des retombées économiques régionales et GNL Québec est prometteuse, puisque le rôle du Comité sera de travailler avec la communauté d'affaires de la région, de faciliter l'adéquation entre l'offre et la demande de main-d'œuvre et d'assurer les meilleures retombées potentielles.

Signalons que le Comité de maximisation est coordonné par *Développement économie 02*, un organisme de développement économique financé par les cinq MRC de la région.

Phase de construction

On estime que le projet entraînera la création de 6 000 emplois directs et indirects par année, pour des retombées de plus de 600 millions de dollars annuellement. Cela représente environ 100 millions de dollars par année pour les pouvoirs publics (taxes et impôts).

Phase des opérations

On estime que le projet entraînera la création de 1 350 emplois directs et indirects par année, pour des retombées de plus de 800 millions de dollars annuellement. Cela représente environ 110 millions de dollars par année pour les pouvoirs publics (taxes et impôts).

Les ouvriers en électricité

À ne pas négliger : on estime la demande à quelque 250 ouvriers en électricité permanents dans la phase de construction, avec des pointes pouvant aller jusqu'à 640. Durant la phase des opérations, il est certain qu'il y aura un besoin pour l'entretien et la bonne marche des systèmes électriques.

Conclusion

En appuyant l'initiative de GNL Québec, la FIPOE mise sur un projet qui entraînera la réduction des émissions de gaz à effet de serre ici et ailleurs, dans un horizon relativement court. Il est dans notre intérêt à tous, de nous prononcer sur une transition énergétique propre.

Nous croyons que la Chaire éco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi a fait les recommandations nécessaires et plausibles pour que la première usine carboneutre de gaz naturel liquéfié fasse son entrée au Québec.

Nous croyons que cette carboneutralité, alliée à l'alimentation hydroélectrique de l'usine, se concrétisera, au net, par une diminution des GES ici et ailleurs dans le monde.

Nous croyons que le projet sera salubre pour la région, elle qui souffre de difficultés démographiques et économiques grandissantes.

Nous croyons, surtout, qu'il sera salubre pour la population de la région, qu'il accroîtra son bien-être, tant sur le plan social qu'économique.

Nous l'avons dit plus haut : nous croyons au projet, mais à une condition essentielle et incontournable, celle d'un suivi constant de l'ensemble des activités touchant le processus de consultation, de construction et d'opérations.

La rigueur devra s'imposer quant à la situation environnementale, à la collaboration avec la communauté et les Premières Nations et à la maximisation des retombées sociales et économiques.

Le tout respectueusement soumis.